



LOA épave remboursement HT

Par **Ismaaaa**, le **04/11/2020 à 16:28**

Bonjour, rn rn J'étais locataire d'une mxxxxs classe A acheté en LOA en septembre 2017 et à la suite d'un incendie criminel, ce dernier a été déclaré économiquement irréparable en juin 2020. rn Cette voiture était assurée tout risque à la macif et j'avais également souscrit une assurance complémentaire garantie valeur à neuf chez mxxxxxs. rn Il est stipulé sur le contrat que grâce à cette assurance, mon capital est intégralement préservé en cas de sinistre total car ils viennent compléter l'indemnisation de mon assureur principale jusqu'à la valeur à neuf du véhicule. rn rn Mon problème est que la mxxxx a remboursé mercedes en HT et mercedes s'est basé sur le montant TTC de l'indemnisation pour compléter cette somme jusqu'à la valeur à neuf, ils ont ensuite déduit la TVA non payée par larnmxxxxxxx et m'ont remboursé cette somme. rn Au final, j'ai perdu les 20% de TVA que j'ai payé car je suis un particulier, mon capital n'a donc pas été préservé comme convenu. rn Mxxxxs m'indique que c'est la mxxxx qui doit me rembourser la TVA et la mxxxx renvoi la balle à mxxxxxs. rn Pourriez-vous m'aider car je suis complètement perdu et ces 20% correspondent a plus de 3500€... rn Merci d'avance

Par **chaber**, le **04/11/2020 à 18:37**

bonjour rn rn En LOA les assureurs règlent le loueur Hors taxes lorsque le véhicule est déclaré épave; votre assureur a raison et n'ira pas au-delà.

Par **Ismaaaa**, le **04/11/2020 à 18:54**

Merci pour votre réponse. rn Je comprends, cependant mon contrat stipule clairement : rn « Les

Assurances sur le Capital proposées par Mxxxxxs-Bxxz Financement vous apportent une vraie sécurité financière tout en protégeant votre investissement. En cas de vol ou de sinistre total (incendie, accident, catastrophes naturelles...), cette assurance vient compléter votre assurance automobile tous risques pour sécuriser votre capital pendant toute la durée de votre financement.

Sécurité

Aucun risque de perte financière : votre capital est protégé sur toute la durée du financement. »

Et dans mon cas ça n'a pas été respecté car j'ai perdu plus de 3500€ sur mon capital...

Par **chaber**, le **04/11/2020 à 20:50**

Très souvent pour un LOA il y a une perte financière qui est reprise par la'szsurance complémentaire que vous avez la présence d'esprit de contracterrnrnVotre assureur dommages vous indemnise hors TVA que le société de leasing ne peut vous réclamer.